

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

D2024-76

Désignation de conseillers au
sein des Conseils d'école

Rapporteur : Céline CARREIRO

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	20

Vote POUR	20
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation : 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Cyrille BOUCHY, Valentin CARRERAS, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Marina BROSSETTE (Pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Patrice DUPONT, Coralie SANGOY

Vu les articles D411-1 à D411-9 du code de l'éducation ;
Vu l'élection du Maire en date du 12 Avril 2024 ;

Il est nécessaire de procéder à la désignation de conseillers municipaux, devant siéger dans les conseils d'école. Il est rappelé que le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe également à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie scolaire. Par ailleurs, son accord est nécessaire pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves. Le conseil d'école est composé notamment de deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **De désigner comme représentants** aux conseils d'école de la commune de Crêches -sur -Saône :
- Annick GUYON
- Patrice PERNOT
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER



Le Maire
Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ..17/09/2024.....

Acte affiché le

Acte contresigné le ..18/09/2024

Le Maire Michel BERTHET

